

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL

VALORISATION DES PRODUITS DU TERROIR PAR LE SYSTÈME DE LABELLISATION

Bouras Naima

Sous directrice de
l'agriculture biologique et de
la labellisation

CNA ,31 Février 2023

Éléments définissent le Terroir?



Une délimitation géographique identifiants les produits spécifiques

Une communauté humaine identifiée autour d'une histoire, d'une identité

des connaissances collectives mobilisables au tour de produit non délocalisables

des interactions fortes entre ressources locales et savoir- faire humain.(lien au terroir)

Une spécificité identifiée connue et reconnue « typicité »

une gouvernance locale autour du territoire et des produits

TERROIRS:Atouts

Atout social : emploi, modèle organisationnel participatif, impossibilité de la délocalisation

Atout institutionnel : le dispositif des IG de l'Algérie

Atout économique :

- avantage concurrentiel international (réputation)
- développement local (synergie terroirs/autres secteurs : bioéconomie, tourisme)



Caractéristiques d'un produits de terroir

Qualité une qualité spécifique liée à l'origine géographique (sols, climat...) qui le différencie du produit standard Cette différenciation provient de la typicité qui se mesure en fonction du degré de spécificité et de l'ancrage dans les ressources locales

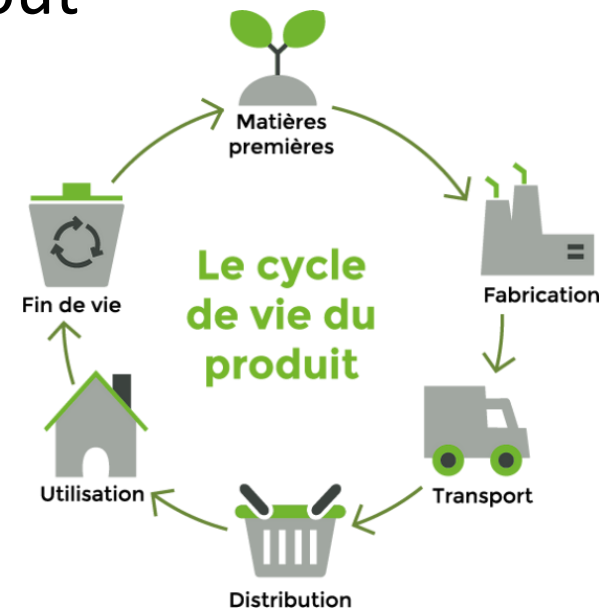
Réputation qu'elle soit locale, nationale ou internationale, se réfère à une opinion positive à propos d'un produit; Opinion qui peut se former au fil du temps auprès des consommateurs.

Histoire Il s'agit de la durée de l'ancrage du produit dans un terroir,

Savoir faire collectif : Le savoir faire est une construction humaine à base d'accumulation d'expérience et de connaissances, transmis de génération en génération,

Qu'est-ce qu'un écolabel ?

« **écolabel** » est réservé aux labels environnementaux **qui** répondent à la norme **ISO 14024**, c'est-à-dire respectant des exigences très précises prenant en compte les impacts environnementaux des produits tout au long de leur cycle de vie.



labels d'économie d'énergie, labels du commerce équitable, labels écologiques, labels bio, labels de qualité...

Les Ecolabels environnementaux

Parmi les différents labels ou certifications qui existent, les labels environnementaux. Ces derniers permettent de certifier (ou d'indiquer) que les produits respectent convenablement l'environnement.



La marque NF-Environnement certifie des produits qui présentent des impacts moindres sur l'environnement et une aptitude à l'usage au moins équivalente à celle d'autres produits similaires.



Un produit doit remplir tous les critères pour pouvoir obtenir le label écologique de l'UE. Ces critères écologiques tiendront compte de tous les aspects de la vie d'un produit, depuis sa production et son utilisation jusqu'à son élimination ultérieure.



Label certifiant qu'un produit est issu de l'agriculture biologique telle que pratiquée sur le territoire européen.



Le Label AB certifie que le produit est issu de l'agriculture biologique pratiquée en France.



Le label NATRUE garantit des ingrédients naturels et biologiques, des pratiques respectueuses de l'environnement, pas de parfums ni colorants synthétiques, pas de produits, pas d'ingrédients issus de plantes ou organismes génétiquement modifiés (conformément à la norme européenne sur le bio



Le label FSC garantit que le bois utilisé est issu de forêts "gérées durablement".



Le label PEFC œuvre pour garantir une gestion durable de la forêt dans le cadre d'une consommation responsable du bois et de ses produits dérivés.

LABELS officiels

Ecolabel Européen

LA certification écologique européenne officielle.

- Décerné aux emballages et produits qui ne dégradent pas l'environnement, cet **Ecolabel** ne s'applique pas aux produits agroalimentaires, aux produits pharmaceutiques ainsi qu'aux produits issus du secteur automobile.



NF Environnement

certification écologique officielle en France. Les articles labellisés doivent répondre à un cahier des charges très précis. Elle a l'avantage d'offrir une double garantie aux consommateurs :

- une qualité écologique (impact moindre du produit sur l'environnement) et
- une qualité d'usage (le produit à la capacité de répondre aux besoins et attentes du consommateur).




Intérêts des écolabels officiels

- **Garantie à la fois la qualité écologique et la qualité d'usage**
- **Prise en compte du cycle de vie et des impacts environnementaux**
- **Élaboration des critères en présence des différentes parties (industriels, associations, pouvoirs publics)**
- **Attribution de l'écolabel par certification par tierce partie indépendante**



Démarche de construction De label

- 1. le choix de label**
 - 2. Le montage de référentiel**
 - 3. Qui donne le label**
 - 4. Qui contrôle le label**
 - 5. LOGO**
- 

Pourquoi développer les labels de qualité IGAO

LA VALORISATION DES PRODUITS DE TERROIR :

Deux tendances :

- **1°/ Une tendance à vision strictement économique et commerciale :**

Accès aux marchés, protection contre usurpation, valeur ajoutée, (en profitant de la réputation et la localisation des produits) :

Marché de « niches »

- **2°/ Une tendance « développement local durable » : des Démarches collectives et une organisation locale (levier d'organisation filière pour rendre visibles et économiquement viables des ressources « spécifiques » et un patrimoine à protéger : une démarche endogène visant le développement de la localité et le territoire**

Le système national de la qualité (IGAO) labellisation Cadre juridique

Loi N° 08-16 « ORIENTATION AGRICOLE » (32-33)

**Décret exécutif n° 13-260 du 7 juillet 2013
fixant le système de qualité des produits agricoles
ou d'origine agricole**

**Arrêté Fonctionnement
et organisation
du 05 mai 2016**

**Arrêté procédure
du 05 mai 2016**

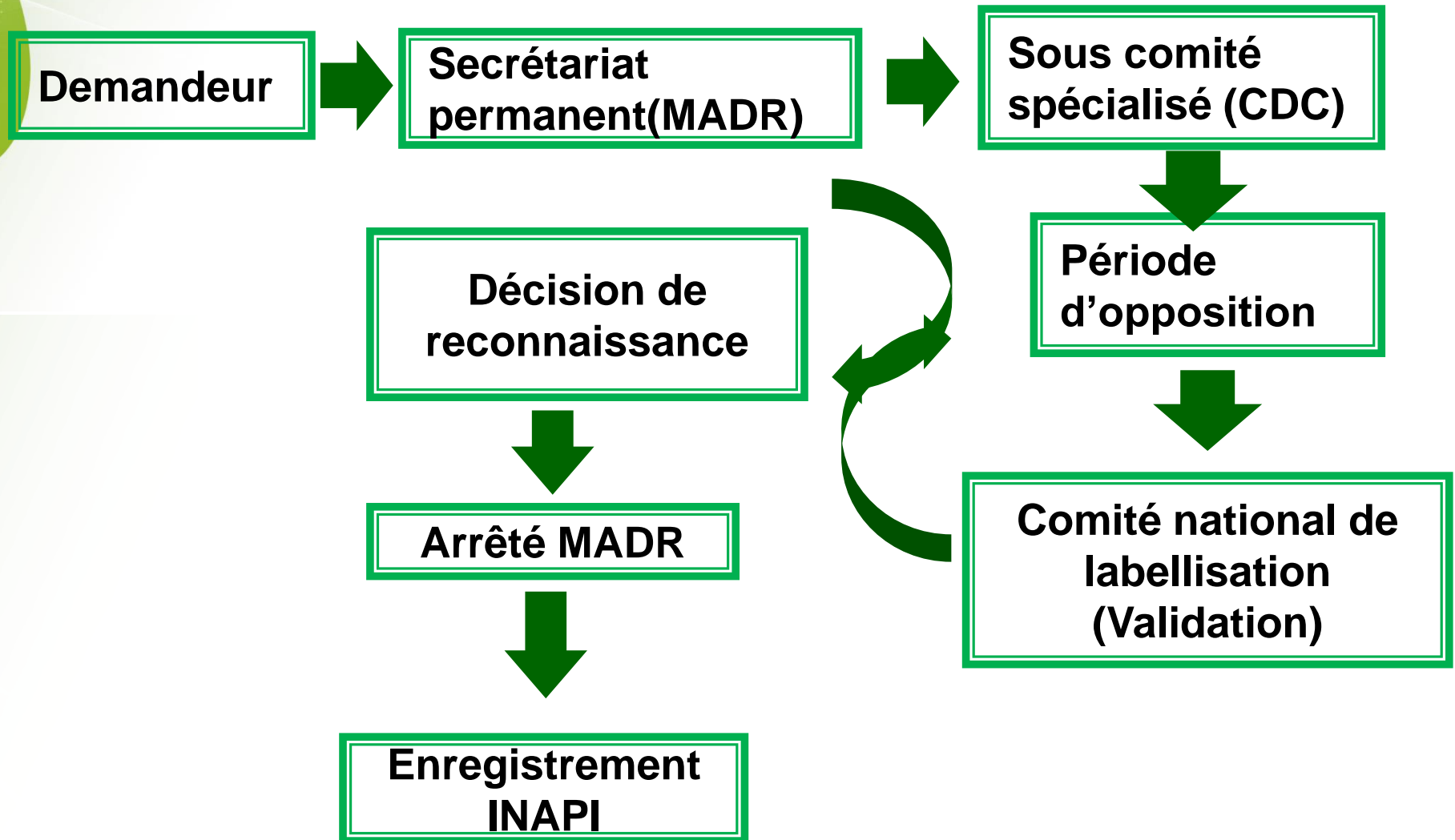
**Arrêté contrôle
15 mai 2019**

Phase de reconnaissance

Phase de contrôle

Schéma du dispositif de reconnaissance en IG-AO

Phase de Reconnaissance IG-AO



Phase de controle IG-AO ISO (17065)

Après la reconnaissance et l'enregistrement de IG/AO ; la production, le contrôle et la certification

Agrément des OC attribué / le
MADR après avis de la CNL

AO ou IG reconnu

Demande faite / GRP
bénéficiaire

Organisme de certification et de
contrôle agréé

produit conforme

Certificat + LOGO

Commerce

Logos officiels des signes distinctifs liés à l'origine



Site Web spécifique igaoterroir.dz

catalogue des produits de terroir en Algérie



Désignation destinée à identifier un produit comme étant originaire d'un territoire, d'une région ou d'une localité, lorsqu'une qualité, une réputation ou toute autre caractéristique déterminée d'un produit peut être attribuée essentiellement à cette origine géographique et que la production, la transformation ou la préparation ont lieu dans l'aire géographique ainsi délimitée en conformité avec un cahier des charges d'indication géographique.



Désignation géographique d'une région ou d'une localité, servant à désigner un produit qui en est originaire et dont la qualité, la réputation ou les autres caractéristiques sont dus exclusivement ou essentiellement au milieu géographique comprenant des facteurs humains et des facteurs naturels et dont la production, la transformation et la préparation ont lieu dans l'aire géographique délimitée en conformité avec un cahier des charges d'exception d'origine.



Le **IGT** est régi par le **REGLAMENT (UE) N° 1181/2011**.

Les **Indications Géographiques (IG)** et les **Indications Géographiques Protégées (IGP)** sont des instruments de régulation des produits agricoles et d'autres espèces basés sur le **reconnaissance de la qualité et de la réputation** des produits en lien avec un territoire d'origine bien délimité, l'**aire géographique**. Ce lien entre les caractéristiques du produit et le territoire d'origine est régi par le **REGLAMENT (UE) N° 1181/2011**.

Les **Indications Géographiques (IG)** et les **Indications Géographiques Protégées (IGP)** ne peuvent être utilisés que pour les produits qui ont une origine géographique.

Les **produits labellisés en IG et en IGP** sont reconnus par le **UE** approuvés sur les produits :

L'Algérie, un territoire protégé avec IG et avec IGP:

De par ses caractéristiques naturelles et culturelles, l'Algérie possède un potentiel considérable de produits labellisés en indication géographique ou en appellation d'origine.

La culture, l'histoire et l'écologie des algues de qualité liée à l'origine est en effet particulièrement adaptée à des territoires ainsi que certaines espèces forestières comme les zones méditerranéennes, notamment de montagne ou de plaine, les conditions naturelles propices à des productions traditionnelles et diversifiées, à forte identité, qui comprennent les fruits à l'inspiration, il faut également pour les zones arides car il permet de valider par la qualité des productions conformes à des normes fortes qui passent par les soins de production et la production. Les produits sous signe d'origine permettent de maintenir et de développer des pratiques agricoles traditionnelles dans des territoires où des productions orientées sur la recherche de la haute qualité n'ont pas été développées.

Cependant, de nombreuses régions à l'origine des produits alimentaires qui le consomment et la diversité de sa cuisine traditionnelle sont également des facteurs importants pour préserver le patrimoine culturel et alimentaire qui représentent les produits IG et IGP. Cet attachement concerne aussi des utilisations non alimentaires pour certains produits agricoles qui bénéficient d'une haute réputation pour leurs propriétés médicinales ou cosmétiques.

Les produits IG et IGP algériens peuvent ainsi représenter à la fois un facteur d'identité et une opportunité économique, tant sur le marché algérien qu'à l'étranger.

CONTACTEZ NOUS

Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et de la Pêche



Catalogue des
produits du terroir
en Algérie



